



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest**

**ARRÊTÉ n° xx/2023**

portant approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° xx/2023 du xx xx 2023 encadrant la pratique de la senne danoise dans les eaux des Pays de la Loire

Le préfet de la région Pays de la Loire

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 à R. 912-34 ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 61/2015 du 6 octobre 2015 portant approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° 9/2015 du 18 septembre 2015 portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à la senne danoise dans les eaux relevant de la circonscription du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 59/2022 du 15 septembre 2022 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire ;
- SUR proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

La délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° xx/2023 du xx xx 2023 encadrant la pratique de la senne danoise dans les eaux des Pays de la Loire est approuvée et rendue obligatoire.

**ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Pays de la Loire, la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et les directeurs départementaux des territoires et de la mer (délégations à la mer et au littoral) des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le xx xx 2023

Pour le préfet, et par délégation,  
la cheffe de l'unité réglementation et droits à produire

Marie BEAUSSAN

## **Ampliatiions :**

Secrétariat d'État chargé de la mer (direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, service pêche maritime et aquaculture durables, sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (adjoints ; division pêche et aquaculture ; division contrôle des activités maritimes ; secrétariat : enregistrement, affichage)

Préfecture du département de la Loire-Atlantique

Préfecture du département de la Vendée

Direction départementale des territoires et de la mer – délégation à la mer et au littoral de la Loire-Atlantique

Direction départementale des territoires et de la mer – délégation à la mer et au littoral de la Vendée

Centre National de Surveillance de la Pêche (CNSP – Cross Etel)

Groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique (Brest)

Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Loire-Atlantique (Nantes)

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Vendée (La Roche-sur-Yon)

Direction interrégionale des douanes (Nantes)

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER Nantes ; Lorient ; La Trinité sur Mer ; La Rochelle)

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, plateforme régionale finances immobilier modernisation), pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire